2022

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes - hommes

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place un dispositif permettant aux entreprises de se situer en matière d'égalité professionnelle au travers de quatre indicateurs.

La période de référence prise en compte pour le calcul de l'index 2022 est du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Non calculable

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

35/35

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes

Non calculable

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

0/10

Nombre de salariés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes

L'index de la Chambre d'agriculture de l'Indre est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs "calculables" est inférieur à 75.